

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 319/02

ÉFAI – 020693 – AMR 23/119/02

Avertissement: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

COLOMBIE

**Cristóbal Guamanga (h), membre du *Sindicato de pequeños y medianos agricultores del Cauca* (SIMPEAGRIC, Syndicat des petits et moyens agriculteurs du Cauca)
d'autres militants paysans et syndicaux du département du Cauca**

Londres, le 28 octobre 2002

Amnesty International est préoccupée par la sécurité de Cristóbal Guamanga, membre du *Sindicato de pequeños y medianos agricultores del Cauca* (SIMPEAGRIC, Syndicat des petits et moyens agriculteurs du Cauca). Selon les informations recueillies, cet homme, qui habite dans la municipalité de Miranda (département du Cauca), a été menacé par des hommes armés qui appartenaient probablement à des groupes paramilitaires opérant dans la région avec le soutien de l'armée. Ces menaces laissent à craindre que d'autres militants paysans et syndicaux du département ne soient également en danger.

Selon certaines sources, deux hommes munis d'armes à feu se sont présentés au domicile de Cristóbal Guamanga le 17 octobre et ont exigé de savoir où il était. « *Nous sommes à sa recherche* », ont-ils déclaré. Ne le trouvant pas chez lui, les deux hommes se sont rendus au domicile d'autres membres du SIMPEAGRIC et ont menacé Cristóbal Guamanga de représailles : « *Il nous a échappé, mais pas pour longtemps.* » Ils ont laissé des menaces de mort écrites destinées à Cristóbal Guamanga chez ses collègues.

Les menaces de mort formulées contre Cristóbal Guamanga ont suscité des inquiétudes quant à la sécurité des membres du SIMPEAGRIC ainsi que celle des autres défenseurs des droits sociaux du département du Cauca. Cristóbal Guamanga serait l'un des organisateurs de la grève paysanne entamée le 16 septembre dans ce département. Des officiers supérieurs des forces de sécurité et des personnalités politiques de premier plan ont affirmé que la guérilla était derrière ce mouvement de protestation.

Par le passé, des personnes que les forces de sécurité accusaient de collaboration avec la guérilla ont souvent été victimes de graves atteintes aux droits humains imputables à des paramilitaires. Dans le département du Cauca, les accusations proférées contre les grévistes ont coïncidé avec des menaces de mort diffusées le 7 septembre par le *Bloque Calima - Autodefensas Campesinas de Córdoba y Urabá* (Bloc Calima - ACCU, Milices paysannes d'autodéfense de Córdoba et de l'Urabá), un groupe paramilitaire. Ces menaces, présentées sous la forme d'un communiqué à l'intention des médias, ont également été envoyées à plusieurs organisations de défense des droits sociaux.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis le 16 septembre, des membres de communautés rurales et agricoles se mobilisent dans toute la Colombie pour protester, entre autres, contre la politique agricole du gouvernement, l'influence des firmes transnationales sur l'agriculture colombienne, l'importation massive de produits agricoles étrangers au détriment des produits locaux et l'appauvrissement de la biodiversité. Ils dénoncent également la persistance d'homicides et de « disparitions » de paysans et les déplacements forcés de communautés rurales liés au conflit armé colombien.

Cette grève coïncide avec le renforcement des effectifs des paramilitaires dans le département du Cauca, qui réussissent à opérer dans la région malgré une forte présence des forces de sécurité. Les mouvements de guérilla, de leur côté, ont menacé et tué de nombreux civils qu'ils soupçonnaient de collaborer avec leurs adversaires, notamment des maires et d'autres représentants de municipalités.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– faites part de votre préoccupation quant à la sécurité de Cristóbal Guamanga et des autres membres du *Sindicato de pequeños y medianos agricultores del Cauca* (SIMPEAGRIC, Syndicat des petits et moyens agriculteurs du Cauca) ;

– demandez instamment aux autorités que soient menées une enquête indépendante, impartiale et efficace sur les menaces proférées contre Cristóbal Guamanga, et que les responsables présumés soient déférés à la justice ;

– demandez aux autorités de vous informer des mesures qu'elles ont l'intention de prendre, après consultation des personnes menacées, pour assurer la sécurité de Cristóbal Guamanga, des autres membres du SIMPEAGRIC ainsi que des autres militants paysans et syndicaux du département du Cauca ;

– exhortez-les à ouvrir des investigations approfondies et impartiales sur les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires qui opèrent dans le département du Cauca, à rendre publics les résultats de ces investigations, et à déférer à la justice les personnes soupçonnées de soutenir ces groupes ou de leur appartenir ;

– engagez les autorités à prendre immédiatement des mesures afin de démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux nombreuses recommandations des Nations Unies.

APPELS À :

Président de la République :

Sr. Presidente Álvaro Uribe Vélez
Presidente de la República de Colombia
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Presidente de la República, Bogotá, Colombie

Télex : 44281 PALP CO

Fax : +57 1 566 20 71 / 576 20 78

Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Presidente,* / Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur et de la Justice :

Dr. Fernando Londoño Hoyos
Ministro del Interior y de Justicia
Ministerio del Interior y de Justicia
Palacio Echeverry
Carrera 8a, No. 8-09, Piso 2o.
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Ministro del Interior, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 566 4573

Formule d'appel : *Sr. Ministro,* / Monsieur le Ministre,

Procureur général :

Dr. Luis Camilo Osorio
Fiscal General de la Nación
Fiscalía General de la Nación
Diagonal 22B 52-01 (Ciudad Salite)
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Fiscal General, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 570 2022 / 2017 (Si quelqu'un décroche, demandez la ligne de fax : « *Me da tono de fax por favor.* »)

Formule d'appel : *Estimado Dr. Osorio,* / Monsieur,

COPIES À :

Commission Justice et paix (ONG de défense des droits humains) :

Comisión Intercongregacional De Justicia y Paz
AA 31 861
Santafé de Bogotá, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 9 DÉCEMBRE 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur Internet : www.efai.org*